



Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 059-215906116-20240528-DEC_2024_12-CC



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2024-12
PORTANT CONCLUSION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE
DE L'ELEVATEUR DE L'ESPACE CULTUREL GERARD FAUQUENOY

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu la décision 2023-03 du 13 avril 2023 portant conclusion d'un contrat de maintenance de l'élévateur de l'espace culturel Gérard Fauquenois,

Vu la nécessité de procéder à l'installation d'un dispositif permettant une communication vers un dispositif de secours,

Vu la proposition de contrat de maintenance de la société ERMHES, 23 rue Pierre et Marie Curie, 35500 Vitry,

DECIDONS

Article 1° - de conclure un avenant au contrat de maintenance de l'élévateur situé à l'espace culturel Gérard Fauquenois avec la Société ERMHES, 23 rue Pierre et Marie Curie, 35500 Vitry, **à compter du 28 mai 2024.**

Article 2° - l'avenant joint à la présente décision est conclu pour un montant de 120,00 € HT (cent vingt euros) par an révisable selon les conditions fixées à l'article 7 dudit contrat.

Article 3° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Verlinghem, le 28 mai 2024.

Le Maire, **Thierry BONTE.**



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 05 24
et la publication le 31 05 24
Thierry BONTE, Maire.

